



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/SP/1 Prov. Rev.
PARIS, le 7 avril 2009
Original anglais/français

COMITÉ SPÉCIAL (15-16 avril 2009)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE RÉVISÉ¹ (annoté)

Point	Titre	Référence	Document
MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION			
21	Suivi des résolutions 33 C/92 et 34 C/88 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO Le Conseil exécutif poursuit son examen du suivi de la résolution 33 C/92, en application de la résolution 34 C/88. Il lui est demandé d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations restantes et de déterminer s'il y a lieu de les considérer comme « en cours » ou « classées ».	33 C/Rés., 92 34 C/Rés., 88 180 EX/Déc., 22	181 EX/INF.7
22	Rapport du Directeur général sur les critères relatifs à la tenue de séances privées Le Directeur général fait le point sur la situation à la lumière des résultats des consultations menées par le Président du Conseil exécutif et de l'examen des pratiques en vigueur dans d'autres institutions, et présente en conséquence des propositions en vue d'une éventuelle modification du Règlement intérieur.	180 EX/Déc., 23	181 EX/22
23 ²	Rapport du Conseil exécutif sur la mise en œuvre du document 34 C/5 avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (35 C/3) Conformément à ce qui a été demandé, le Directeur général présente un avant-projet du rapport que le Conseil exécutif doit rédiger pour la Conférence générale. Cet avant-projet est soumis en tant que document de travail.	30 C/Rés., 81 156 EX/Déc., 5.5 33 C/Rés., 92 34 C/Rés., 89 180 EX/Déc., 25	181 EX/23 181 EX/SP/2 et Corr. (anglais seulement)

¹ Les numéros des points sont ceux de l'ordre du jour du Conseil exécutif (181 EX/1 Prov. Rev.2).
² Le point 23 sera également examiné par les Commissions PX et FA à leur réunion conjointe.